

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 16 du 9 avril 2015

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 8

DÉCISION N° 52/DEF/EMAT/PS/BAJ
portant abrogation d'un texte.

Du 18 février 2015

DÉCISION N° 52/DEF/EMAT/PS/BAJ portant abrogation d'un texte.

Du 18 février 2015

NOR D E F T 1 5 5 0 3 8 7 S

Texte abrogé :

Décision n° 965/DEF/EMA/ORH/OR du 11 décembre 2008 (BOC N° 3 du 16 janvier 2009, texte 7 ; BOEM 110.6.1, 112.2.3, 114.2.1, 650.2) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 16 du 9 avril 2015, texte 8.

Art. 1er. La décision n° 965/DEF/EMA/ORH/OR du 11 décembre 2008 modifiée, relative à la création du centre de coordination du transit maritime est abrogée.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
chef d'état-major de l'armée de terre,*

Jean-Pierre BOSSER.